



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2841

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron - Rillieux la Pape**

objet : **Modification des règlements intérieurs des cimetières de Bron-Parilly et Rillieux la Pape et du crématorium du complexe funéraire de Bron**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2841**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Bron - Rillieux la Pape

objet : **Modification des règlements intérieurs des cimetières de Bron-Parilly et Rillieux la Pape et du crématorium du complexe funéraire de Bron**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 décembre 1994, le Conseil communautaire a approuvé la convention de délégation de service public des parcs-cimetières de Bron-Parilly et Rillieux la Pape et du crématorium du complexe funéraire de Bron, notamment les annexes 5 et 5 bis, règlement intérieur des sites.

Ces règlements exposent et précisent :

- les dispositions générales d'application,
- les dispositions relatives aux différents types d'emplacements funéraires,
- les dispositions relatives aux inhumations,
- les dispositions relatives aux exhumations,
- les dispositions relatives aux caveaux provisoires et ossuaires,
- les dispositions relatives au columbarium et au jardin du souvenir,
- les dispositions relatives aux salles de cérémonies,
- les dispositions relatives à la crémation,
- le domaine d'application de la police des cimetières.

Suite à l'évolution de la législation funéraire, aux travaux de réaménagement du complexe funéraire crématorium de Bron, les règlements intérieurs des sites nécessitent une mise à jour.

Pour le règlement intérieur du site de Bron-Parilly, il est proposé les modifications suivantes :

- une séparation du texte en 2 parties : 1^{ère} partie - règlement du parc-cimetière et 2^{ème} partie - règlement du complexe funéraire - crématorium,
- les références au code des communes sont remplacées par les références au code général des collectivités territoriales (CGCT),
- les termes "Communauté urbaine" sont remplacés par "Métropole",
- des précisions sont apportées sur les conditions de réalisation de monuments sur les concessions et sur la répartition des responsabilités entre le délégataire et l'administration municipale en matière de contrôle de ces monuments,
- afin de prendre en compte l'évolution de la législation funéraire en matière d'exhumation, les articles concernés sont complétés par les obligations en matière d'hygiène et du respect dû aux morts,
- le chapitre relatif aux chambres funéraires est supprimé, celles-ci ayant été réaménagées en une seconde salle de cérémonie,
- les dispositions relatives au jardin du souvenir sont complétées par le rappel de l'interdiction de personnalisation du lieu,
- les dispositions relatives aux columbariums sont complétées par l'existence de cavurnes,

- les dispositions relatives aux salles de cérémonies sont réécrites pour tenir compte de la création d'une seconde salle de cérémonies,
- des dispositions relatives aux carrés confessionnels sont ajoutées,
- enfin, les dispositions relatives à la crémation sont totalement réécrites dans une partie dénommée "règlement crématorium" énonçant les autorisations d'exploitation, les dispositions relatives aux pièces anatomiques d'origines humaines, les dispositions relatives à la crémation des restes des corps exhumés.

Pour le règlement intérieur du site de Rillieux la Pape, il est proposé les modifications suivantes :

- les références au code des communes sont remplacées par les références au CGCT,
- les termes "Communauté urbaine" sont remplacés par "Métropole",
- des précisions sont apportées sur les conditions de réalisation de monuments sur les concessions et sur la répartition des responsabilités entre le délégataire et l'administration municipale en matière de contrôle de ces monuments,
- afin de prendre en compte l'évolution de la législation funéraire en matière d'exhumation, les articles concernés sont complétés par les obligations en matière d'hygiène et du respect dû aux morts,
- les dispositions relatives au jardin du souvenir sont complétées par le rappel de l'interdiction de personnalisation du lieu,
- les dispositions relatives aux columbariums sont complétées par l'existence de cavurnes,
- des dispositions relatives aux carrés confessionnels sont ajoutées.

Il est à noter que, le pouvoir de police des cimetières étant une compétence du Maire, ces règlements ont fait l'objet d'une présentation et validation en Conseil municipal respectivement des Communes de Bron et de Rillieux la Pape préalablement à leur mise en application ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Approuve les modifications des règlements intérieurs des cimetières de Bron-Parilly et Rillieux la Pape et du crématorium du complexe funéraire de Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.